



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Travail et affaires sociales : personnel

Question écrite n° 46504

Texte de la question

M. Bernard Accoyer appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la situation des pharmaciens-inspecteurs de santé publique. En effet, leur statut a été modifié en 1992 ; il ne l'avait pas été depuis quarante ans. L'amélioration de leur grille indiciaire et de l'évolution de carrière était justifiée par l'évolution de leurs missions et du rôle important qu'ils sont amenés à jouer dans le domaine de la sécurité et de la vigilance sanitaires, de la maîtrise des dépenses de santé et de l'élaboration des politiques de santé. Or il semble que le décret no 92-1432 du 30 décembre 1992 ne soit pas respecté et qu'une diminution du corps des pharmaciens-inspecteurs et la non-application du statut rendent leurs conditions d'exercice de plus en plus difficiles. En conséquence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour maintenir l'efficacité du corps des pharmaciens-inspecteurs, afin qu'ils puissent répondre à leur mission de contrôle indispensable à la sécurité sanitaire.

Données clés

Auteur : [M. Accoyer Bernard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46504

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6710